



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

17 DECEMBRE 2020

Le 17 décembre 2020, le Conseil Municipal de LA MURETTE, dûment convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Carole SERAYET, Maire de la commune.

Sont présents :

Mesdames BORREL, CAILLOU, CESTONARO, COUDERC, ORLANDO, SERAYET.
Messieurs BOYET, DURAND, GUYARD, LACROIX, MALBRANQUE, MONTI, MOUCHET, VIOLY, ZGAINSKI.

Sont excusés :

Valérie ANCEL a donné pouvoir à Jérôme MONTI.
Claire BODIN a donné pouvoir à Pascale ORLANDO.
Elodie CASTIGLIONE a donné pouvoir à François-Xavier ZGAINSKI.
Isabelle HIRSCHAUER a donné pouvoir à Carole SERAYET.

Présents : 15

Suffrages exprimés : 19

Le quorum étant atteint (14 présents) à 20h30, le Conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Madame Carole SERAYET, Maire.

Mme Catherine BORREL est désignée secrétaire de séance.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Mme le Maire informe l'assemblée de la démission de Christophe DACHIS en tant que Conseiller municipal. Elle procède à l'installation de Daniel VIOLY, suivant de liste, et lui souhaite la bienvenue.

Elle informe également l'assemblée que le point inscrit à l'ordre du jour faisant référence à la demande de subvention auprès de la Région dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des locaux associatifs, est renvoyé à une séance ultérieure, faute d'éléments suffisants dans l'avancée du dossier. Elle demande l'approbation de l'assemblée.

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

-Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2020.

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATIONS

46-20 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021

M. François-Xavier ZGAINSKI, Adjoint, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (soit 420 137 €).

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Ceux-ci seront inscrits au budget lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **48 616.70 €** en autorisant le Maire à procéder aux dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif 2021 :

N° OPERATION	INTITULE OPERATION	Article	Montant
1019	THEATRE	2188	6 300 €
		2313	631.50 €
1006	STADE	2135	3 000 €
1001	ECOLES	2188	5150 €
1032	VOIRIES	2152	1200 €
		2313	15 000 €
		2031	10 000 €

		21568	3835.20 €
1034	DEFENSE INCENDIE	21568	3500 €
	TOTAL		48 616.70 €

Après délibération, le Conseil municipal décide :

-D'AUTORISER l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement énoncées ci-dessus, soit 48 616.70 € au total, avant l'adoption du Budget Primitif 2021.

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

47-20 : Enfouissement du réseau d'Eclairage public dans le cadre des travaux de réaménagement du Chemin de la Zille

M. François-Xavier ZGAINSKI, Adjoint, expose :

La commune de La Murette souhaite procéder à des travaux d'aménagement de sécurité routière/ piétonne et d'accessibilité PMR, Chemin de la Zille.

Cette réalisation d'envergure vise à repenser tout l'espace aux abords immédiats d'équipements comme le stade Louis Jallud, l'aire de jeux et la zone d'espace vert.

La collectivité envisage de profiter des travaux de réaménagement complet de cette zone pour étudier la possibilité d'enfouir le réseau aérien d'Eclairage Public situé à cet endroit.

Pour ce faire, une étude de faisabilité de l'opération a été réalisée par le Territoire d'Energie 38. Les travaux concernés seraient les suivants :

- Fourniture et déroulage d'un câble souterrain
- Fourniture et pose de 6 ensembles massif + mât + luminaire

Les luminaires Leds déjà installés sur la rue seront réutilisés.

Sur la base de cette étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont récapitulés ci-dessous :

Collectivité : commune de LA MURETTE

Affaire n° 20-003-270

Libellé : EP – Chemin de la Zille

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	19 056 €
2 - le montant total des financements externes serait de :	7 260 €

3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à :	454 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	11 343 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la consultation des entreprises, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels suivants :

Prix de revient prévisionnel :	19 056 €
Financements externes :	7 260 €
Participation prévisionnelle :	11 797 €
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

- PREND ACTE de sa participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 : 454 €

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

J. MONTI demande si le déploiement de la fibre a été pris en compte dans le cadre de ces travaux.

F-X. ZGAINSKI confirme que cela a bien été pris en compte dans la phase de conception du projet avec la maîtrise d'œuvre.

P. ORLANDO souligne qu'ensuite il faudra surveiller la synchronisation de ces travaux.

48-20 : Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et du réseau de télécommunications dans le cadre des travaux de réaménagement du Chemin de la Zille

M. François-Xavier ZGAINSKI, Adjoint, expose :

La commune de La Murette souhaite procéder à des travaux d'aménagement de sécurité routière/ piétonne et d'accessibilité PMR, Chemin de la Zille.

Cette réalisation d'envergure vise à repenser tout l'espace aux abords immédiats d'équipements comme le stade Louis Jallud, l'aire de jeux et la zone d'espace vert.

La collectivité envisage de profiter des travaux de réaménagement complet de cette zone pour étudier la possibilité d'enfouir les réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications situés sur le chemin de la Zille.

Pour ce faire, une étude de faisabilité de l'opération a été réalisée par le Territoire d'Energie 38. Les travaux concernés seraient les suivants :

- Enfouissement 330 ml du réseau basse tension et réseau Télécom.
- Génie civil éclairage (fourreau + câblette de terre).

Orange participera à hauteur de 12 €/ml et prendra le câblage à sa charge.

Les montants prévisionnels sont récapitulés dans l'opération ci-dessous :

Collectivité : commune de LA MURETTE

Affaire n° 20-002-270

Libellé : BT TEL – Chemin de la Zille

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et **le concessionnaire ENEDIS**, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	107 526 €
2 - le montant total des financements externes serait de :	104 857 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	2 669 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels suivants :

Prix de revient prévisionnel :	107 526 €
Financements externes :	104 857 €
Participation prévisionnelle :	2669€
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

- PREND ACTE de sa participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 : 0 €

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et **l'opérateur France Télécom**, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	31 143 €
2 - le montant total des financements externes serait de :	3 912 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à :	1 483 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	25 748 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et

avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels suivants :

Prix de revient prévisionnel :	31 143 €
Financements externes :	3 912 €
Participation prévisionnelle :	27 231 €
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

- PREND ACTE de sa participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 : 1 483 €

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

J. LACROIX demande si les coûts peuvent diminuer du fait de la mutualisation des phases du chantier.

P. ORLANDO répond par l'affirmative en précisant que c'est une volonté affichée.

R. DURAND souligne qu'il est possible qu'il y ait des complications, provenant de certains opérateurs, EDF par exemple.

F-X. ZGAINSKI confirme que cela reste un budget a priori maximum avec optimisations possibles.

49-20 : Approbation du projet de réhabilitation globale du Chemin de la Zille et demande de subvention auprès de la Région

Carole SERAYET, Maire, expose :

La collectivité souhaite procéder à des travaux d'aménagement de sécurité routière/ piétonne et d'accessibilité PMR aux abords du stade communal, Chemin de la Zille, avec notamment :

- le renforcement et le renouvellement total de la couche de roulement
- la création de trottoirs pour un cheminement doux des piétons et parking
- le traitement des eaux pluviales.

Le but de cette réalisation est de sécuriser cette voie particulièrement fréquentée permettant notamment aux piétons et aux personnes à mobilité réduite de circuler en toute sécurité à proximité immédiate d'équipements comme le stade Louis Jallud, l'aire de jeux et la zone d'espace vert. Les aménagements de la chaussée permettront également une réduction de la vitesse excessive des véhicules.

Afin d'être soutenue dans la concrétisation de ce projet d'envergure, la collectivité a déjà délibéré pour approuver l'avant-projet sommaire et l'estimation prévisionnelle des

travaux réalisée par les services de la CAPV, et pour solliciter l'aide financière de partenaires publics : l'Etat, le Département et la CAPV.

La commune souhaite aujourd'hui solliciter l'aide financière de la Région.

A ce jour, l'estimation prévisionnelle des travaux réalisée par le service Aménagement de la CAPV s'élève à 241 706.23 € HT (soit 288 639.48 € TTC).

Il est présenté au Conseil Municipal le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Montants financés	% du total HT des travaux	Date de la demande	Date d'obtention
Département	89 431 €	37	24/11/20	
Etat (DETR)	32 798 €	13.5	Prévision Fin déc. 2020	
Région	62 844 €	26	Prévision Fin déc. 2020	
Autofinancement	50 511.23 €	21		
CAPV (Fonds de concours)	6122 €	2.5	02/12/20	
TOTAL	241 706.23 €	100		

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

-D'AUTORISER le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional, pour la réhabilitation globale du Chemin de la Zille dans les conditions décrites ci-dessus et présentée suivant l'avant-projet sommaire et l'estimation prévisionnelle des travaux par les services de la CAPV

-D'INSCRIRE les crédits correspondants en section d'investissement du prochain budget communal.

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

J. MONTI demande comment sont estimés les pourcentages des subventions allouées F-X. ZGAINSKI indique que le total des subventions publiques doit être au maximum de 80% du montant HT des travaux ; ensuite c'est un équilibrage des montants entre les pourcentages de chaque financeur.

J. LACROIX demande à combien s'élèverait la part de financement de la commune.

F-X. ZGAINSKI : approximativement 90 000 € pour la commune si les subventions sont obtenues.

R. DURAND indique qu'il est d'accord pour demander la subvention mais qu'il n'approuve pas le projet présenté car il estime que le coût supporté par la commune est trop élevé par rapport aux enjeux et aux tâches à réaliser.

50-20 : Adhésion de la commune au service CEP Expert (Conseil en Energie Partagé) du TE 38

M. François-Xavier ZGAINSKI, Adjoint, expose :

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le TE38 propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la Compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » du TE38, la commune de La Murette souhaite confier au TE38 la mise en place du CEP Expert sur l'ensemble de son patrimoine.

L'adhésion de la commune au service CEP Expert implique nécessairement la prise en compte de l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public.

Conformément à la délibération du Conseil Syndical n° 2018-113 du 11 décembre 2018, le coût de cette adhésion est de 0,62 € par habitant et par an, calculée en fonction de sa population « DGF » (Dotation Globale de Fonctionnement) en vigueur.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- DE CONFIER au TE38 la mise en place du CEP Expert sur la commune, pour une durée de 3 ans.**
- D'ADOPTER les Conditions Administratives, Techniques et Financières (CATF) de réalisation de la mission approuvées par le Bureau du TE38 n° 2019-024 en date du 11 février 2019.**
- DE S'ENGAGER à verser au TE38 sa participation financière pour la réalisation de cette mission.**
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.**

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

C. COUDERC demande en quoi consistent les conseils du TE38 dans ce domaine.

F-X. ZGAINSKI donne l'exemple de la commune de Billieu pour illustrer : travail en profondeur, et expertise qui est amortissable sur les économies de fonctionnement réalisées + aide pour aller chercher les subventions aux moments adéquats + autofinancement grâce aux certificats d'énergie que l'on peut récupérer.

Le CEP du TE38 fournit des documents très complets suite à leurs études : ratios locaux, régionaux, nationaux etc. Ce sont des données qui éclairent les décisions et qui permettent de mesurer les évolutions et rendre compte des décisions prises.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1) Vœux du maire : cette année, faute de pouvoir se réunir, les vœux seront adressés via un support de communication classique et un plus moderne (vidéo)
- 2) Colis du CCAS pour les aînés : plusieurs habitants ont remercié les membres du CCAS pour l'ajout de fleurs dans le colis de cette année.
- 3) Commission travaux :
 - o Pose de stores isolants thermiques à l'école sans sacrifier la luminosité
 - o Elagage des arbres route de la gare
 - o Insonorisation de la cantine les 27 + 28/12/2020
- 4) Commission Environnement/développement durable :
 - o Installation d'un nouveau radar pédagogique sur entrée Est de la commune d'ici fin 1^{er} trimestre / location sur 5 ans
 - o Manœuvre dangereuse du bus CAPV qui tourne dans la ZA du Talamud (infos et immat seront remontées à la CAPV)

Levée de séance à 21h35